

2520033 Lyreco Correction Tape 4.2mmx12m Blu

Lyreco

Chemwatch: 4854-69

Version Num: 3.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Code d'alerte du risque: 1

Date de revision: 07/12/2016

Date d'impression: 02/01/2017

S.REACH.BEL.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	2520033 Lyreco Correction Tape 4.2mmx12m Blu
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Lyreco
Adresse	rue du Fond des Fourches 20, 4041 Vottem Vottem 4041 Belgium
Téléphone	+32 (0)4.361.99.23
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.lyreco.be
Courriel	customer.be@lyreco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

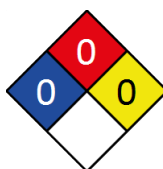
N'est pas considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

ESTIMATIONS DE RISQUE DE CHEMWATCH

	Min	Max
Inflammabilité	0	
Toxicité	0	
Contact corporel	0	
Réactivité	1	
Chronique	0	

0 = minimum
1 = Bas
2 = Modéré
3 = Haut
4 = Extrême

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES

CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA

Composant	Numéro CAS	classification description	code de classification
anatase- (TiO2)	13463-67-7	Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques	D2A
méthylcyclohexane	108-87-2	Liquide inflammable	B2
méthacrylate-d'isobutyle	97-86-9	Liquide combustible	B3

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]	Sans Objet
---	------------

2520033 Lyreco Correction Tape 4.2mmx12m Blu

2.2. Éléments d'étiquetage

Eléments pour étiquette CLP	Sans Objet
-----------------------------	------------

MENTION D'AVERTISSEMENT	SANS OBJET
-------------------------	------------

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

EUH208	Contient du (de la) méthacrylate-d'isobutyle. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

CLP classement (supplémentaire)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
------	--

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.13463-67-7 2.236-675-5 3.Pas Disponible 4.01-2119954396-27-XXXX, 01-2119489379-17-XXXX	50-60	<u>anatase- (TiO2)</u>	CANCÉROGÉNICITÉ Catégorie 1A; H350i ^[1]
1.108-87-2 2.203-624-3 3.601-018-00-7 4.01-2119556887-18-XXXX	40-50	<u>méthylcyclohexane</u>	Liquide inflammable Catégorie 2, Risque d'aspiration de Catégorie 1, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Effets respiratoires catégorie 3, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2; H225, H304, H315, H336, H411 ^[3]
1.97-86-9 2.202-613-0 3.607-113-00-X 4.01-2119488331-38-XXXX	5-10	<u>méthacrylate- d'isobutyle</u>	Liquide inflammable Catégorie 3, Irritation oculaire catégorie 2, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1; H226, H319, H335, H315, H317, H400 ^[3]
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L		

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Généralement non applicable. Généralement non applicable. Généralement non applicable. Généralement non applicable.
Contact des yeux	Généralement non applicable.
Contact avec la peau	Généralement non applicable.
Inhalation	Généralement non applicable.
Ingestion	Généralement non applicable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Risque léger en cas d'exposition à la chaleur, au feu et aux oxydants.
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Non combustible.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyer les éclaboussures immédiatement.
Eclaboussures Majeures	▸ Risque mineur.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▸ Limiter tous les contacts personnels non nécessaires.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Conserver au sec.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	
Incompatibilité de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	anatase- (TiO2)	Titane (dioxyde de)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	méthylcyclohexane	Méthylcyclohexane	1633 mg/m3 / 400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE


Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
anatase- (TiO2)	Titanium oxide; (Titanium dioxide)	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
méthylcyclohexane	Méthylcyclohexane	1200 ppm	1700 ppm	10000 ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé

2520033 Lyreco Correction Tape 4.2mmx12m Blu

anatase- (TiO2)	N.E. / N.E.	5,000 mg/m3
méthylcyclohexane	10,000 ppm	1,200 [LEL] ppm
méthacrylate-d'isobutyle	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Les marchandises ou objets fabriqués, dans leur conditionnement d'origine, ne nécessitent généralement pas des contrôles techniques pendant une manipulation ou utilisation normale.
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	Pas d'équipement particulier pour une exposition mineure i.e. durant la manipulation de petites quantités.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.
Les risques thermiques	Pas Disponible

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection (min.)	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	Conduit d'air*	A-2 P3	A-PAPR-2 P3 ^
20 xES	-	A-3 P3	-
20+ x ES	-	Conduit d'air**	-

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

^ - Intégral

Protection respiratoire non requis généralement en raison de la forme physique du produit.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	fabriqués	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Sans Objet
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Sans Objet	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Sans Objet	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Sans Objet	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans Objet	Composé volatile (%vol)	Sans Objet
Pression de vapeur (kPa)	Sans Objet	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	473.9

9.2. Autres informations

Pas Disponible

2520033 Lyreco Correction Tape 4.2mmx12m Blu

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit
Ingestion	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.
Contact avec la peau	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.
Yeux	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.
Chronique	

2520033 Lyreco Correction Tape 4.2mmx12m Blu	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
anatase- (TiO2)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalatoire (rat) LC50: >2.28 mg/l/4hr ^[1]	Skin (human): 0.3 mg /3D (int)-mild *
	Inhalatoire (rat) LC50: >3.56 mg/l/4hr ^[1]	
	Inhalatoire (rat) LC50: >6.82 mg/l/4hr ^[1]	
	Inhalatoire (rat) LC50: 3.43 mg/l/4hr ^[1]	
méthylcyclohexane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >=3080 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
	Inhalatoire (rat) LC50: 33-42 mg/l/4hr ^[2]	
	Inhalatoire (souris) LC50: 36.9 mg/L/2hr ^[1]	
méthacrylate-d'isobutyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	dermique (cochon d'inde) LD50: >17780 mg/kg ^[2]	Pas Disponible

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

ANATASE- (TiO2)	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.
MÉTHACRYLATE-D'ISOBUTYLE	Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaire ou d'œdème de Quincke. Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée.

toxicité aiguë	<input type="checkbox"/>	Cancérogénicité	<input type="checkbox"/>
Irritation / corrosion	<input type="checkbox"/>	reproducteur	<input type="checkbox"/>
Lésions oculaires graves / irritation	<input type="checkbox"/>	STOT - exposition unique	<input type="checkbox"/>
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	<input type="checkbox"/>	STOT - exposition répétée	<input type="checkbox"/>
Mutagénéité	<input type="checkbox"/>	risque d'aspiration	<input type="checkbox"/>

Légende: - Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 - Données nécessaires à la classification disponible
 - Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
anatase- (TiO2)	LC50	96	Poisson	9.214mg/L	3
anatase- (TiO2)	EC50	48	crustacés	>10mg/L	2
anatase- (TiO2)	EC50	72	Sans Objet	5.83mg/L	4
anatase- (TiO2)	EC20	72	Sans Objet	1.81mg/L	4
anatase- (TiO2)	NOEC	336	Poisson	0.089mg/L	4
méthylcyclohexane	LC50	96	Poisson	1.152mg/L	3
méthylcyclohexane	EC50	48	crustacés	0.326mg/L	2
méthylcyclohexane	EC50	72	Sans Objet	0.134mg/L	2
méthylcyclohexane	EC50	384	crustacés	0.287mg/L	3
méthylcyclohexane	NOEC	72	Sans Objet	0.0221mg/L	2
méthacrylate-d'isobutyle	LC50	96	Poisson	6.250mg/L	3
méthacrylate-d'isobutyle	EC50	48	crustacés	=23mg/L	1
méthacrylate-d'isobutyle	EC50	96	Sans Objet	=0.29mg/L	1
méthacrylate-d'isobutyle	EC50	96	Sans Objet	0.29mg/L	2
méthacrylate-d'isobutyle	NOEC	96	Sans Objet	=0.047mg/L	1

Légende: *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
anatase- (TiO2)	HAUT	HAUT
méthylcyclohexane	BAS	BAS
méthacrylate-d'isobutyle	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
anatase- (TiO2)	BAS (BCF = 10)
méthylcyclohexane	BAS (BCF = 321)
méthacrylate-d'isobutyle	BAS (BCF = 61.9)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
anatase- (TiO2)	BAS (KOC = 23.74)
méthylcyclohexane	BAS (KOC = 268)
méthacrylate-d'isobutyle	BAS (KOC = 53.31)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplis?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	Sans Objet
	Risque Secondaire	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet
	Code de classification	Sans Objet
	Etiquette de danger	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	Sans Objet
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet

Quantités Limitées	Sans Objet
Équipement requis	Sans Objet
Feu cônes nombre	Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ANATASE- (TiO₂)(13463-67-7) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation

Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

MÉTHYLCYCLOHEXANE(108-87-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

MÉTHACRYLATE-D'ISOBUTYLE(97-86-9) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
anatase- (TiO ₂)	13463-67-7	Pas Disponible	01-2119954396-27-XXXX, 01-2119489379-17-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Not Classified, Acute Tox., Carc., Skin Irrit., Eye Irrit., STOT SE 3, Not Classified, Not Classified, Acute Tox., Carc., Skin Irrit., Eye Irrit., STOT SE 3, Not Classified, Not Classified, Acute Tox., Carc., Eye Irrit., STOT SE 3, STOT RE 1, STOT SE 2, Carc., Skin Irrit., Aquatic Chronic 4, STOT RE 2	GHS08, Dgr, Wng, GHS08, Dgr, Wng, GHS08, Wng, Dgr	H302, H351, H315, H319, H332, H335, H302, H351, H315, H319, H332, H335, H332, H335, H372, H350, H315, H318, H302, H312
2	Not Classified, Acute Tox. 4, Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	GHS08, Dgr, Wng	H302, H351, H315, H319, H332, H335
1	Not Classified	GHS08, Dgr, Wng, GHS08, Dgr, Wng, GHS08, Wng, Dgr	H302, H351, H315, H319, H332, H335, H302, H351, H315, H319, H332, H335, H332, H335, H372, H350, H315, H318, H302, H312
2	Not Classified, Acute Tox. 4, Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	GHS08, Dgr, Wng	H302, H351, H315, H319, H332, H335
1	Not Classified	GHS08, Dgr, Wng, GHS08, Dgr, Wng, GHS08, Wng, Dgr	H302, H351, H315, H319, H332, H335, H302, H351, H315, H319, H332, H335, H332, H335, H372, H350, H315, H318, H302, H312
2	Not Classified, Acute Tox. 4, Carc. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, STOT SE 2, Carc. 1B, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 4, STOT RE 2	GHS08, Wng, Dgr	H332, H335, H372, H350, H315, H318, H302, H312

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
méthylcyclohexane	108-87-2	601-018-00-7	01-2119556887-18-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	GHS07, GHS09, GHS02, GHS08, Dgr	H225, H304, H315, H336

2520033 Lyreco Correction Tape 4.2mmx12m Blu

2	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Eye Irrit. 2	GHS09, GHS08, Dgr, GHS01	H225, H304, H315, H336, H319, H335
---	--	--------------------------	------------------------------------

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
méthacrylate-d'isobutyle	97-86-9	607-113-00-X	01-2119488331-38-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1	GHS07, GHS02, GHS09, Wng	H226, H315, H317, H319, H335
2	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Skin Sens. 1B, Not Classified	GHS07, GHS09, Wng, GHS01, Dgr	H226, H315, H317, H319, H335, H336

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (méthylcyclohexane; méthacrylate-d'isobutyle)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y

Légende:
 O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire
 N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer .
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
anatase- (TiO2)	13463-67-7, 1317-70-0, 1317-80-2, 12188-41-9, 1309-63-3, 100292-32-8, 101239-53-6, 116788-85-3, 12000-59-8, 12701-76-7, 12767-65-6, 12789-63-8, 1344-29-2, 185323-71-1, 185828-91-5, 188357-76-8, 188357-79-1, 195740-11-5, 221548-98-7, 224963-00-2, 246178-32-5, 252962-41-7, 37230-92-5, 37230-94-7, 37230-95-8, 37230-96-9, 39320-58-6, 39360-64-0, 39379-02-7, 416845-43-7, 494848-07-6, 494848-23-6, 494851-77-3, 494851-98-8, 55068-84-3, 55068-85-4, 552316-51-5, 62338-64-1, 767341-00-4, 97929-50-5, 98084-96-9

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur.